

Paris, le 12 mars 2014

## DECLARATION LIMINAIRE

### Réunion « Relevé de conclusions sur la méthode et le calendrier du volet Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » du 12 mars 2014

Madame la Ministre, Force Ouvrière a pris connaissance du dernier « *relevé de conclusion sur la méthode et le calendrier du volet parcours professionnels, carrières et rémunérations* ».

Avant de rentrer plus en détails dans le contenu du relevé, FO rappelle son exigence d'un dégel immédiat de la valeur du point d'indice et souhaite vous entendre sur ce point.

Concernant le relevé : même si la référence au volet triennal budgétaire 2013-2015 a disparu des différentes séquences de discussion, le compte n'y est pas.

De plus, les récentes annonces dans la presse, à commencer par votre interview dans un journal quotidien le lundi 10 mars, interpellent l'ensemble des agents publics.

Comment engager sans langue de bois, un chantier valorisant la Fonction publique de carrière, la défense du statut, la grille indiciaire unique en opposant dans le même temps les agents entre eux ?

Pourquoi un agent de catégorie A devrait contribuer plus qu'un agent de catégorie C ?

Si vous deviez poursuivre dans cette nouvelle opposition entre catégorie d'agents, on se demande quand ce gouvernement osera proposer de baisser le salaire des cadres pour revaloriser celui des agents de catégorie C et B ?

Avec le gel de la valeur du point d'indice pour la 5<sup>ème</sup> année, pérennisé et entériné par votre gouvernement, après les différentes contradictions sur le gel des carrières, sur la suppression de missions publiques et des effectifs correspondants, **la coupe est pleine**.

Sur le document et le chantier PPCR en lui-même, le relevé proposé clôt d'ores et déjà le débat.

Nous laissons de côté les contradictions et erreurs sur le tableau présenté en page 2, notamment les erreurs de numérations des séquences, mais il faut relever la contradiction entre le plan proposé (page 2) et l'organisation des 5 séquences suivantes.

Pour reprendre votre document, il est écrit !

#### I - Rénover l'architecture statutaire et les grilles

- rénover et simplifier l'architecture statutaire
- rénover les grilles

## II – Améliorer et simplifier les parcours professionnels

- améliorer la gestion des emplois
- Simplifier les règles et dispositifs de gestion des agents.

Pourtant de manière totalement contradictoire la séquence 1 débute par « *améliorer la gestion des emplois* ». En quoi, cette instance a compétence pour avoir une vision prospective de l'emploi public ? En quoi pouvez-vous vous engager sur la GPEEC ? Le Président de la République est-il revenu sur sa volonté de supprimer 65000 emplois en 5 ans au prétexte de redéploiement vers les missions présentées comme prioritaires ?

On pourrait évoquer les mêmes discordances dans la séquence 3. Les cadres professionnels trans-fonctions publiques sont maintenus alors que vos services nous avaient indiqués que c'était infaisable. Qui mieux que les ministères eux-mêmes sont compétents pour évaluer et négocier sur d'éventuels rapprochements de corps ou la déconcentration des actes de gestion ?

Pour Force Ouvrière, les séquences 2 et 4 doivent être les deux premières séquences.

En effet quel que soit le mode de gestion, quel que soit le nombre de postes que vous allez supprimer, il restera toujours et heureusement des fonctionnaires qui doivent rapidement avoir des perspectives de carrière et de la visibilité sur leur rémunération.

Enfin, malgré de nombreuses demandes, le document présenté maintient des négociations sur le seul mandat détenu par le gouvernement. Dans votre intervention liminaire, vous rappelez que les organisations syndicales pourront enrichir le projet de l'administration. Pour FO, la négociation s'entend par l'analyse et la discussion des projets de chacun.

L'intelligence n'est pas d'un seul côté de la table qui détiendrait la pensée unique de l'évolution statutaire, bien au contraire.

Nous avons déjà largement démontré, l'étude de Mme Carole Moniolle en témoigne, notre capacité à porter différentes revendications que nous voulons négocier.

Le calendrier fixé avec une fin programmée en mars 2015 n'est pas réaliste. Une réforme de cette ampleur, de plus dans une année d'élections professionnelles, ne pourra pas aboutir.

**Force Ouvrière revendique l'amélioration des carrières et du pouvoir d'achat des agents publics, et cela passe par :**

- **L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 8%**
- **Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat depuis 2000.**
- **L'augmentation immédiate de 50 points d'indice**
- **Un démarrage de la grille indiciaire 120% au-dessus du Smic.**
- **Une grille indiciaire ambitieuse et cohérente pour l'ensemble des catégories**

*Pour FO, si ce relevé de décisions devait être entériné sous sa forme actuelle, nous aurons la confirmation qu'entre les beaux discours défendant le service public et les fonctionnaires, et les moyens mis en œuvre pour améliorer leur carrière et leur pouvoir d'achat, un abîme s'est créé.*

